

Mise à jour en septembre 2025

ORGANISATION

C'EST QUOI ?

Le centre de loisirs itinérant propose au niveau local des activités de qualité, pratiques et confortables pour les enfants. Il essaye, dans cette optique, de répondre au mieux aux besoins de cette population en matière d'accueil et d'animation sur le territoire.

Les principaux objectifs fixés sont l'épanouissement et la réalisation des enfants.

Ils ont été travaillés par l'équipe d'animation avec un volet aussi bien éducatif que divertissant.

Les enfants ont l'occasion de vivre des activités basées sur l'imaginaire et/ou la découverte.

Ils sont acteurs dans des aventures autour d'histoires extraordinaires.

Des énigmes sont à résoudre pour en devenir des héros... et des personnages hauts en couleur - incarnés par les animateurs - sont à combattre ou à aider...

Les enfants ont l'occasion de s'initier à de nouvelles techniques et de nouveaux apprentissages.

POUR QUI ?

- en priorité pour les enfants habitant sur le [territoire de VHB](#)
(modalités particulières appliquées pour les enfants habitant en dehors du territoire. [En savoir plus](#))
- pour les enfants de 3 à 11 ans :
 - les enfants doivent avoir 3 ans révolus au 1er jour des activités (et ne doivent plus porter de couches en journée)
 - les enfants doivent être âgés d'au maximum 11 ans (nés au plus tôt en 2014 pour les accueils de 2025)

OÙ & QUAND ?

VHB mène un projet sur un territoire composé :

- **de 8 communes du Haut-Beaujolais** (Aigueperse, Azolette, Cenves, Deux-Grosnes, Propières, St Bonnet-des-Bruyères, St Clément-de-Vers, St Igny-de-Vers)
- **de 7 communes de la Haute Vallée d'Azergues** (Chambost-Allières, Chénelette, Claveisolles, Grandris, Lamure-sur-Azergues, Poule-les-Echarmeaux, St-Nizier-d'Azergues).

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement organisés par VHB pendant les vacances scolaires ont lieu en alternance sur une des communes de son territoire.

	Haut-Beaujolais	Haute Vallée d'Azergues
Toussaint	1 semaine	1 semaine
Noël		
Hiver	1 semaine	1 semaine
Printemps	1 semaine	1 semaine
Été : 4 premières semaines des vacances (7 juillet au 1 ^{er} août 2025)	1 par semaine	1 par semaine

CALENDRIERS DES ACCUEILS DE LOISIRS 2024-2025

VACANCES D'AUTOMNE

Du 21 au 25 octobre

MONSOLS*
(salle communale)

Du 28 au 31 octobre

GRANDRIS
(salle de l'odyssée)

VACANCES D'HIVER

Du 24 au 28 février

MONSOLS*
(salle communale)

Du 3 au 7 mars

POULE-LES-ÉCHARMEAUX
(salle des fêtes)

VACANCES DE PRINTEMPS

Du 22 au 25 avril

MONSOLS*
(salle communale)

Du 28 avril au 2 mai

CHAMBOST-ALLIÈRES
(salle des fêtes)

VACANCES D'ÉTÉ

Du 7 au 11 juillet

PROPIÈRES
(salle des fêtes)

LAMURE
(école)

Du 15 au 18 juillet

OUROUX*
(gîte)

ST-NIZIER-D'AZERGUES
(salle des fêtes)

Du 21 au 25 juillet

MONSOLS*
(salle communale)

CHÉNELETTE
(salle des fêtes)

Du 28 juillet au 1^{er} août

MONSOLS*
(salle communale)

CLAVEISOLLES
(salle des fêtes)

*Communes déléguées de Deux-Grosnes

JOURS D'OUVERTURE

- Les accueils de loisirs sont organisés sur 4 jours : lundi-mardi-jeudi-vendredi (sauf semaines avec jours fériés : dans ce cas, le mercredi remplace le jour férié).
- Une journée complémentaire est organisée le mercredi (uniquement pour les enfants dont les parents travaillent - attestation sur l'honneur à signer sur la fiche d'inscription). Cette journée est maintenue s'il y a au minimum 6 enfants inscrits.

HORAIRES

- De 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h15
- Repas de 12h15 à 13h45
- Garderie possible à partir de 7h45 et jusqu'à 18h15 (uniquement pour les enfants dont les parents travaillent - attestation sur l'honneur à signer sur la fiche d'inscription).

REPAS

- Il est fourni par des prestataires de restauration collective.
- Le temps du repas fait partie intégrante du projet éducatif et est animé par l'équipe d'animation.
- Le repas est pris entre 12h15 et 13h45.
- Pour les accueils de loisirs à Monsols, Ouroux (communes de Deux-Grosnes), Propières, possibilité de commander des repas sans porc ou sans viande.
- Pour les accueils de loisirs à Chambost-Allières, Chénelette, Claveisolles, Grandris, Lamure-sur-Azergues, Poule-les Écharmeaux, St-Nizier-d'Azergues, possibilité de commander des repas sans viande.

GARDERIE

- Une garderie payante est proposée avant et après les accueils de loisirs :
- Tous les jours d'accueil à partir de 7h45 et jusqu'à 18h15.
 - Réservée aux enfants dont les parents travaillent.
 - Les enfants sont inscrits pour l'heure de garderie.
- Le matin, ils peuvent arriver entre 7h45 et 8h45. Le soir, ils peuvent être récupérés entre 17h15 et 18h15.
- Pas de remboursement en cas d'absence.
 - Pour les parents qui connaissent tardivement leurs horaires de travail, signalez-le lors de l'inscription et contactez VHB dès que votre emploi du temps est fixé.

AFFAIRES PERSONNELLES : QUE DOIT APPORTER MON ENFANT ?

- Un goûter pour la fin d’après-midi
- Un sac contenant des affaires personnelles (doudou, gourde, vêtements adaptés à la météo (pluie, soleil, froid,...)) .
- Des vêtements de rechange pour les plus jeunes enfants.
- Afin de minimiser les risques de perte, marquer au nom de l’enfant ses vêtements et ses accessoires.

- VHB décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des effets personnels. Il est fortement déconseillé d’apporter des objets de valeur, de l’argent...

TRANSPORT VERS L’ACCUEIL DE LOISIRS

Le transport est pris en charge par les familles (pensez au co-voiturage).

ENCADREMENT

Les accueils de loisirs sont animés et encadrés dans le respect de la réglementation par des animateurs salariés de VHB :

- titulaires du BAFA
- en cours de formation
- sans formation pour un petit nombre d’entre eux

et accompagnés parfois par des intervenants spécialisés.

Vous pensez à des jeunes du Haut-Beaujolais ou de la Haute Vallée d’Azergues qui feraient eux-aussi des supers animatrices et animateurs ? VHB peut les accompagner à partir de 16 ans pour passer le BAFA !

PROGRAMME DES ACCUEILS DE LOISIRS

Les programmes des accueils sont diffusés sur le site internet de VHB au plus tard la veille des réservations.

PROTOCOLE SANITAIRE

En fonction du contexte sanitaire, un protocole spécifique d’accueil pourra être établi et envoyé aux familles avant le 1er jour de l’accueil de loisirs.

PERSONNES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER MON ENFANT

La liste des personnes autorisées (hormis les parents) et/ou interdites à venir chercher votre enfant est à noter sur la fiche sanitaire.

NOMBRE ET RÉPARTITION DES ENFANTS

Le groupe des 3-5 ans est composé de maximum 20 enfants.

Le groupe des 6-11 ans est composé de maximum 28 enfants.

Ce nombre peut varier en fonction des locaux où ont lieu les accueils de loisirs et l’effectif de l’équipe d’animation.

Pour certaines activités de la journée, les enfants sont divisés en groupes d’âge :

3-4 ans, 5-6 ans, 7-8 ans, 9-10 ans et 10-11 ans.

Cela permet d’adapter les activités aux besoins des enfants.

Lors des temps collectifs (accueil du matin, repas, goûter, etc.), tous les enfants restent réunis.

Cette répartition peut varier en fonction du nombre d’enfants, des locaux et des activités.

INFORMATION MÉDICALE À TRANSMETTRE

Votre enfant a une allergie alimentaire ou une autre information de santé que les animateurs doivent connaître ? L’information est à indiquer sur la fiche sanitaire et à rappeler aux animateurs le premier jour des accueils de loisirs.

Votre enfant a un PAI ? Noter-le sur la fiche sanitaire et joindre une copie au dossier d’inscription.

Le directeur des accueils de loisirs reste disponible pour compléter les informations si nécessaire et répondre à d’éventuelles questions.

MON ENFANT PEUT-IL PARTIR SEUL ?

La famille peut autoriser un enfant de plus de 6 ans à rentrer seul. Cette information est notée sur la fiche sanitaire.

DÉPART EN COURS DE JOURNÉE

Un départ en cours de journée est possible après signature d’une décharge par un des 2 parents ou personnes autorisées.

Aucun remboursement ne pourra être sollicité.

PLANS D’ACCÈS

Les plans d’accès aux salles sont disponibles sur le site internet.

ANNULATION DE L’ACCUEIL DE LOISIRS PAR VHB

VHB se réserve le droit d’annuler un accueil de loisirs en cas de nombre insuffisant de participants ou en cas de force majeure. Dans ce cas, les sommes versées par les familles seront intégralement remboursées.

7h45 à 8h45	TEMPS DE GARDERIE DU MATIN Dès 7h45, nos portes s'ouvrent pour les enfants dont les parents commencent tôt. Ce temps d'accueil est souple : Les enfants peuvent arriver à l'heure qui convient à l'emploi du temps de leurs parents. C'est un moment calme où chacun peut jouer, dessiner ou simplement papoter avec un animateur.
8h45 à 9h	ACCUEIL ÉCHELONNÉ DES ENFANTS ET DES PARENTS Ici, pas de précipitation ! Les parents déposent leurs enfants durant un créneau de 15 minutes. Cela permet un moment d'échange privilégié avec l'animateur chargé de l'accueil. Ce dernier note les éléments nécessaires sur une fiche dédiée à l'équipe d'animation. Chaque enfant est accueilli, sa présence est cochée sur une liste, et il est accompagné pour rejoindre les autres dans une ambiance conviviale.
9h à 9h30	ACTIVITÉS LIBRES DU MATIN Ce temps permet aux enfants de commencer leur journée à leur rythme. Ils peuvent s'engager dans des activités qui leur plaisent ou dans des moments de détente. Ce temps permet à chacun de se mettre en route doucement, selon ses besoins et son état d'éveil.
9h30 à 10h	RASSEMBLEMENT COLLECTIF Tous les enfants se réunissent en ronde pour un temps d'échange et de partage. Ce moment ludique favorise l'écoute et la communication. Les enfants peuvent raconter une anecdote ou partager leurs émotions à ce moment. Après cet échange, un jeu collectif est proposé pour mobiliser tout le groupe et les réveiller en douceur.
10h à 12h15	ACTIVITÉS EN GROUPES D'ÂGE Les enfants sont repartis par tranches d'âge (par exemple, 3-4 ans, 5-6 ans, 7-8 ans, etc.), et chaque groupe est confié à un animateur référent qui reste le même tout au long de la semaine. Cela permet de créer un lien de confiance et de sécurité entre l'enfant et son référent. Les activités proposées varient et sont préparées en amont lors de réunions d'équipe. Les animateurs veillent à adapter les activités aux besoins et capacités de chaque tranche d'âge.
12h15 à 13h45	TEMPS DU REPAS Le repas, fourni par des prestataires (Bourgogne Repas et Chessy Restauration), est un moment à la fois éducatif et convivial. Les enfants peuvent participer à la mise en place des tables avec un animateur. Pendant le repas, chaque table est encadrée par un animateur (quand cela est possible) qui anime les discussions, et veille à ce que tout se déroule sans encombre. Le repas ne dure généralement pas plus d'une heure. Les horaires du repas annoncés aux familles sont 12h15 à 13h45. Les parents déposant ou récupérant leurs enfants sur le temps méridien doivent respecter ces horaires.

13h45 à 14h45	TEMPS CALME ET SIESTE - Pour les 3-5 ans : Après le repas, les plus jeunes se dirigent vers la salle de repos pour une sieste d'au moins une heure. Une histoire est souvent lue pour apaiser le groupe. Ceux qui ne souhaitent pas dormir peuvent, après un temps calme en salle de repos, rejoindre le groupe des plus grands. Si un enfant dort encore à la fin de la sieste et que son groupe reste dans les locaux, nous le laissons se réveiller naturellement. En revanche, si une sortie est prévue, il est doucement réveillé pour être prêt à participer. - Pour les 6 ans et plus : Les grands participent à un temps calme encadré. Jeux silencieux, coloriages ou lecture sont proposés, avec une attention particulière au respect du calme pour permettre à chacun de se reposer.
14h45 à 15h	RASSEMBLEMENT COLLECTIF Tous les enfants se retrouvent pour un jeu collectif destiné à relancer l'énergie du groupe et marquer le passage à l'après-midi d'activités.
15h à 16h30	ACTIVITÉS DE L'APRÈS-MIDI Les enfants repartent en groupes d'âge avec leur animateur référent. Les activités sont variées : grands jeux, activités sportives, créations artistiques ou découvertes culturelles.
16h30 à 17h	GOÛTER ET ANIMATION COLLECTIVE Le goûter est un moment attendu et apprécié ! Tous les enfants se rassemblent pour partager un encas, tout en échangeant sur les moments forts de la journée. Un animateur peut proposer un jeu ou une petite activité pour animer ce temps de fin d'après-midi.
17h à 17h15	DÉPART ÉCHELONNÉ DES ENFANTS Les départs, comme les arrivées, se font sur un créneau de 15 minutes. Les parents peuvent échanger avec l'animateur en charge de l'accueil pour obtenir des retours sur la journée de leur enfant. Ceux autorisés à partir seuls quittent le centre à 17h15.
17h15 à 18h15	GARDERIE DU SOIR Pour les parents qui terminent le travail plus tard, la garderie du soir propose un cadre où les enfants peuvent jouer ou se détendre. Les familles peuvent récupérer leurs enfants à l'heure qui leur convient dans ce créneau d'une heure.

TARIFS

TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS

- Tarifs à la demi-journée ou journée
- Les tarifs sont basés sur votre Quotient Familial (QF) de la CAF ou de la MSA.
- Adhésion obligatoire VHB 5€/pers/an
- Majoration de 15 % pour les habitants extérieurs au territoire (hors adhésion).
- Les tarifs peuvent être amenés à évoluer en cours d’année. Si tel était le cas, information communiquée sur notre site Internet.

TARIFS 2025	QF < 300 €	QF entre 300 et 500 €	QF entre 501 et 700 €	QF entre 701 et 1000 €	QF entre 1001 et 1300	QF entre 1301 et 1500	QF > 1500 €
1/2 JOURNÉE SANS REPAS	2,21 €	3,50 €	4,55 €	5,88 €	7,50 €	8,50 €	10 €
1/2 JOURNÉE AVEC REPAS 	5,21 €	7 €	8,55 €	10,38 €	12,50 €	14 €	16 €
JOURNÉE SANS REPAS	4,43 €	7 €	9,10 €	11,75 €	15 €	17 €	20 €
JOURNÉE AVEC REPAS 	7,43 €	10,50 €	13,10 €	16,25 €	20 €	22,50 €	26 €
GARDERIE	0,50 € l’heure						

REMBOURSEMENT EN CAS D’ABSENCE OU D’ANNULATION

• **1/2 JOURNÉE - JOURNÉE - GARDERIE :**

Remboursement uniquement pour des motifs sérieux (maladie, familial...) et sur présentation de justificatif(s) dans les 5 jours qui suivent l’annonce de l’absence ou de l’annulation.

10 % du tarif payé pourra être retenu en fonction des frais engagés par VHB.

Tout cas particulier sera étudié par la directrice et le comité de présidence.

• **REPAS :**

Remboursement uniquement si nous sommes informés de l’absence ou de l’annulation :

> Pour les accueils de loisirs à Monsols, Ouroux (communes de Deux-Grosnes) et Propières :
au plus tard la veille à 10h00 (hors week-end et jours fériés).

> Pour les accueils de loisirs à Chambost-Allières, Chénelette, Claveisolles, Grandris, Lamure-sur-Azergues, Poule-les Écharmeaux, St-Nizier-d’Azergues :
- pour le lundi = au plus tard le mercredi de la semaine précédente
- pour le mardi = au plus tard le jeudi de la semaine précédente
- pour le mercredi = au plus tard le vendredi de la semaine précédente
- pour le jeudi = au plus tard le lundi de la semaine en cours
- pour le vendredi = au plus tard le mardi de la semaine en cours

Ces délais sont les mêmes, pour réserver un repas supplémentaire.

JE SUIS FAMILLE D’ACCUEIL (ASSISTANT FAMILIAL) ET L’ORGANISME PREND TOUT EN CHARGE OU UNE PARTIE DES FRAIS D’INSCRIPTION ET D’ADHÉSION DE L’ENFANT DONT J’AI LA GARDE

Je réserve les créneaux souhaités pour l’enfant en respectant les jours et horaires de réservation indiqués pour chaque période.
Dès la réservation effectuée, prendre contact avec le secrétariat de VHB pour effectuer les démarches de demande de prise en charge auprès de l’organisme.

J’AI DES AIDES DE MON COMITÉ D’ENTREPRISE, DE LA CAF...

Je fournis les éléments et/ou documents justifiant l’aide en même temps que les documents d’inscription.
VHB peut m’éviter l’avance des frais et se faire rembourser ensuite directement par le CE, la CAF...

INSCRIPTIONS

COMMENT RÉSERVER MA PLACE ?

Les réservations peuvent se faire, pendant une période précise (voir p.11):

- en ligne* sur www.centresocialvhb.fr
- par téléphone au 04.74.04.73.87

Il est possible de combiner au choix une ou plusieurs demi-journée(s), avec ou sans repas, avec ou sans garderie.

** Pour réserver en ligne :*
1 – Se connecter sur www.centresocialvhb.fr
2 – Sur la page d'accueil cliquer sur le lien « Je réserve ma place »
3 – Compléter les champs et cliquer sur « Terminer ».
[Tutoriel](#)

QUAND RÉSERVER SA PLACE POUR LES HABITANTS DU TERRITOIRE DE VHB ?

Pour les habitants du territoire de VHB, les réservations se font pendant la période définie (voir p.11), au choix :

- en ligne sur www.centresocialvhb.fr du **samedi à 9h au dimanche à minuit**.
- par téléphone au **04.74.04.73.87**: le samedi de 9h à 12h

IMPORTANT :

- les places sont limitées : nous vous encourageons à réserver vos places en ligne le 1^{er} jour des réservations, c'est à dire dès le samedi à 9h.
- les réservations ne sont validées qu'au retour du dossier d'inscription avant le lundi midi.
- afin d'accueillir vos enfants dans les meilleures conditions, aucune réservation ne sera possible avant ou après la période définie.
- pour un même appel téléphonique, réservations possibles pour les enfants de 2 familles différentes

INSCRIPTIONS 2025-2026 POUR LES HABITANTS DU TERRITOIRE DE VHB

1

JE RÉSERVE MA PLACE SUR WWW.CENTRESOCIALVHB.FR

OU 04 74 04 73 87 (PAR TÉLÉPHONE UNIQUEMENT LE SAMEDI MATIN DE 9H À 12H)

DATES DES RÉSERVATIONS

DÉBUT À 9H

FIN À MINUIT

DATES DES RÉSERVATIONS

DÉBUT À 9H

FIN À MINUIT

vacances d'automne

SAMEDI 27 SEPTEMBRE

Dimanche 28 septembre

vacances de printemps

SAMEDI 14 MARS

Dimanche 15 mars

vacances d'hiver

SAMEDI 17 JANVIER

Dimanche 18 janvier

vacances d'été

SAMEDI 23 MAI

Dimanche 24 mai



PLACES LIMITÉES : RÉSERVATION FORTEMENT CONSEILLÉE EN LIGNE ET DÈS LE SAMEDI À 9H.
AUCUNE RÉSERVATION NE SERA POSSIBLE EN DEHORS DES PÉRIODES CI-DESSUS.

2

J'ENVOIE MON DOSSIER D'INSCRIPTION AVANT LUNDI MIDI

PAR MAIL À INSCRIPTION@CENTRESOCIALVHB.FR OU DANS LA BOÎTE AUX LETTRES (LAMURE* OU MONSOLS*)

*LES BOÎTES SONT RELEVÉES MÊME EN DEHORS DES HORAIRES D'OUVERTURES HABITUELS.

QUAND RÉSERVER SA PLACE POUR LES HABITANTS EXTÉRIEURS AU TERRITOIRE DE VHB ?

Pour les habitants extérieurs au territoire de VHB les demandes de réservations se font :

- pour les petites vacances : uniquement par téléphone au 04.74.04.73.87 et uniquement le lundi** qui suit la période de réservation définie pour les habitants du territoire de VHB
- pour les vacances d'été : uniquement par téléphone au 04.74.04.73.87 et uniquement le mardi qui suit la période de réservation définie pour les habitants du territoire de VHB : soit le mardi 27 mai.
- aux horaires suivants : de 14h00 à 17h00

IMPORTANT :

- les places sont limitées: nous vous encourageons à réserver vos places dès 14h
- afin d'accueillir vos enfants dans les meilleures conditions, aucune réservation ne sera possible avant /ou après la journée définie.
- pour un même appel téléphonique, réservations possibles pour les enfants de 2 familles différentes
- majoration du prix des activités de 15%

** (décalés au mardi de 9h à 12h en cas de jour férié)

JE SUIS HABITANTE DU TERRITOIRE DE VHB ET JE SOUHAITE INSCRIRE MES PETITS-ENFANTS QUI N'HABITENT PAS LE TERRITOIRE

Vos petits-enfants sont des habitants extérieurs au territoire. Se référer au paragraphe ci-dessus.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription comprend :

- **Fiche d'inscription** (par période de vacances)
- **Fiche d'adhésion** (5 € par personne, valable de juillet à juin - plafonnée à 15€ par famille)
- **Fiche sanitaire** par enfant (valable de juillet à juin)
- **Règlement** (virement - chèque à l'ordre de VHB - espèces - chèques vacances)

Les chèques sont encaissés après le 1er jour des accueils de loisirs.

Nous ne rendons pas la monnaie sur les chèques vacances

Un règlement en plusieurs fois est possible (nous contacter)

Virement bancaire : (référence virement : VAC + nom enfant)

RIB VHB : FR 52 2004 1010 0712 6936 7V03 836

La Banque Postale - BIC : PSSTFRPPLYO

Plus éventuellement

- **Attestation Quotient Familial CAF ou MSA**

VOUS SOUHAITEZ FAIRE DES MODIFICATIONS (AJOUT/SUPPRESSION) PAR RAPPORT À VOS RÉSERVATIONS INITIALES ? CONTACTEZ-NOUS OBLIGATOIREMENT AU 04 74 04 73 87 AVANT L'ENVOI DU DOSSIER

Les documents d'inscription sont disponibles sur le [site internet de VHB](#).

Vous avez la possibilité :

- de les compléter en ligne sans avoir à les imprimer ([tutoriels](#))
- de les imprimer et les compléter au crayon

Pour les personnes n'ayant pas la possibilité de les imprimer, nous pouvons vous les envoyer par courrier sur simple demande.

Les dossiers reçus sans réservation préalable ne seront pas traités.

Les dossiers ne seront validés qu'au **retour du dossier complet avant le lundi qui suit les réservations à midi**.

En dehors de ce délai, la place sera considérée comme libre et pourra être attribuée à une autre personne.

Besoin d'aide pour remplir votre dossier ?

N'hésitez pas à nous contacter en amont ou à nous appeler le lundi matin suivant les réservations.

OÙ ET QUAND ENVOYER LE DOSSIER D'INSCRIPTION ?

Le dossier doit nous parvenir au plus tard le lundi midi après les réservations.

- par mail à l'adresse suivante : **inscription@centresocialvhb.fr**

- déposé dans nos boîtes aux lettres* à Lamure ou Monsols (voir adresses ci-dessous)

VHB Deux -Grosnes : 327 Montée des Esses - Monsols - 69860 Deux-Grosnes

VHB Lamure : 516 rue Centrale 69870 Lamure-sur-Azergues

*Elles sont relevées même en dehors des horaires d'ouverture habituels

Les dossiers reçus sans réservation préalable ne seront pas traités.

EST-CE QUE JE VAIS RECEVOIR UNE CONFIRMATION ?

Lors de la réservation, je reçois une confirmation par mail récapitulant les créneaux réservés (si je n'ai rien reçu, je vérifie si le mail n'est pas arrivé dans les spams ou indésirables).

La réservation est validée uniquement si VHB reçoit les documents d'inscription dans le délai demandé.

Si le dossier est complet, je ne reçois pas de nouvelle confirmation et la réservation est validée.

Si le dossier n'est pas reçu ou s'il est incomplet, le secrétariat reprend contact avec moi pour mise à jour.

JE CONNAIS MES JOURS DE TRAVAIL APRÈS LES RÉSERVATIONS, COMMENT FAIRE ?

Contactez-nous impérativement avant la date des réservations.

MODIFICATIONS APRÈS LA PÉRIODE D'INSCRIPTION

Pour un enfant déjà inscrit, il est possible de modifier ou compléter son inscription avec des temps supplémentaires sur la même période de vacances au regard de plusieurs critères : effectifs, encadrement, locaux, législation...

Attention : si la modification comprend un repas voir page 9 pour les délais de prévenance.

QUI CONTACTER POUR FAIRE DES MODIFICATIONS ?

Toutes les modifications, annulations d'inscription doivent se faire auprès du secrétariat de VHB

Deux-Grosnes : 04 74 04 73 87 ou secretariat@centresocialvhb.fr

Les informations doivent aussi être données aux animateurs mais elles n'auront qu'une valeur informative.

LOI INFORMATIQUE & LIBERTÉS

Les informations recueillies sont traitées informatiquement. Elles sont conservées pour pouvoir réaliser les inscriptions administratives, communiquer avec vous, réaliser des bilans auprès de nos financeurs. Votre droit d'accès, de rectification, d'effacement peut être exercé auprès de Madame la directrice de VHB, déléguée à la protection des données.

LEXIQUE

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

MSA : Mutualité Sociale Agricole

PAI : Projet d'Accueil Individualisé

QF : Quotient Familial

Mise à jour en janvier 2025

p.13

UNE AUTRE QUESTION ?

Contactez-nous de préférence avant les réservations.